



Règlement du raid rose de Chatu le 24 septembre 2023



PRINCIPE

Une **marche** dite aussi randonnée, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. Elle s'effectue à pied. Elle est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique.

Elle est ouverte à toutes et à tous (les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte).

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Un **raid** est une épreuve sportive courue sur un maximum de parcours en pleine nature, qui consiste à suivre un itinéraire, balisé.

Le raid chronométré est ouvert aux détenteurs d'un certificat médical ou d'une licence en cours de validité. Le raid chronométré n'est pas autorisé pour les mineurs.

Le raid non chronométré est autorisé pour les mineurs sur le 5 km, accompagné d'un adulte obligatoirement.

CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE

Le raid chronométré est ouvert aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied, y compris en compétition », et datant de moins d'un an... ou la photocopie de la licence en cours de validité.

Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, **aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence** : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ou d'un pass'J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin – UFOLEP – FFCO – FFTRI – FCD – FFSA – FFH – FSPN – ASPTT – FSCF – FSGT ...

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour le raid non chronométré le certificat médical n'est pas nécessaire.

DÉFI

Notre marraine Elodie Varoquier, double médaillée or et argent des mondiaux de marche athlétique, lance un défi. Qui arrivera à la battre sur 10 km ?

DÉPART

Un échauffement sera proposé un quart d'heure avant chaque départ, devant l'ensemble Charles Bringuier de Chatuzange le Goubet, animé par un coach sportif.

Horaires : 9h30 pour la marche – 10h30 pour le raid

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

📘 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

L'arrivée se fait devant le podium sur la place du 14 Place du 19 Mars 1962 – Chatuzange-le-Goubet.

PARCOURS

La distance à parcourir est de 5 km – 10 km ou 15 km (le parcours est le même pour tous).

PARCOURS ENFANTS

Les enfants trouveront sur le parcours de 5 km un jeu de rébus primé (au départ ils recevront un pass'jeu pour noter leurs réponses. Au retour ils viendront au stand animation le faire corriger).

RAVITAILLEMENT

Petit déjeuner offert aux participants avant le départ.

Un ravitaillement sera à disposition en pleine nature pour les 10 & 15 km.

Prévoir un gobelet ou une gourde, il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement.

Pour le 5 km, les participants recevront au départ une bouteille d'eau et une barre de céréales.

DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le samedi 24 septembre à L'ensemble Charles Bringuier à Chatuzange-le-Goubet de 13h30 à 18h30, et sur place le dimanche matin à partir de 8 h.

Le dossard sera porté sur la poitrine et visible en permanence pendant la course.

Il est de couleur différente : rose pâle pour les marcheurs, bordeaux pour les coureurs.

Chaque dossard est nominatif et ne peut en aucun cas être rétrocedé. Le changement de distance en cours d'épreuve est interdit.

INSCRIPTIONS

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.chronospheres.fr (avec frais en sus de 1 € pris par la plateforme d'accueil).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : www.acc26.fr

L'inscription deviendra définitive après avoir effectué le règlement et fourni les documents pour le raid chronométré.

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les conséquences de leur responsabilité.

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il possède une responsabilité civile le couvrant pour cet évènement.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

MONTANT DE L'INSCRIPTION

5 € pour les enfants de - 12 ans avec 1 sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.

15 € pour la marche 5 – 10 – 15 km avec sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.

15 € pour le raid non chronométré 5 – 10 – 15 km avec sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.

20 € pour la course 5 – 10 – 15 km chronométrée et classée avec dossard à puce + un sac à dos avec des cadeaux à l'intérieur.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

RÉCOMPENSES

Seuls les concurrents ci-dessous ayant passé la ligne d'arrivée seront récompensés dans chaque discipline. Récompense pour les coureurs en course chronométré ou non chronométré : pour les 3 premières femmes et 3 premiers hommes par distance.

Enfants : 1 médaille par enfant (jusqu'à 12 ans) dans la limite des stocks.

MATÉRIEL

Matériel conseillé : couverture de survie, réserve d'eau (0,5L min), veste imperméable (selon météo), gobelet (il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Pour la marche les bâtons télescopiques sont tolérés, ils doivent être repliés lors du départ.

SANITAIRES

Toilettes à l'ensemble Charles Bringuier (pas de douche).

ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera possible. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

SÉCURITÉ

La sécurité de la course est assurée par la Protection Civile de la Drôme.

Le raid se déroulant sur routes et chemins, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route, le balisage mis en place par l'organisation et l'environnement.

Le balisage sera réalisé par la présence de bénévoles, de rubans de signalisation et de peinture éphémère au sol. L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale.

La fin de la marche sera annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Les parcours des marcheurs et coureurs sont organisés sur le même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté, afin que les coureurs puissent les dépasser sans difficulté.

Tout abandon doit être signalé, par remise du dossard, au bénévole le plus proche.

La présence de chien est interdite sur les parcours.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans la nature ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, (sous peine de sanctions).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du raid rose de Chatu, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au raid rose de Chatu, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au raid rose de Chatu, organisé par l'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2023 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/07/2023

Claire Lavayssière Présidente



ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26